

Chartres, le **20 JAN. 2022**

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2022 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

**P.J. : Dossier de demande de subvention (cerfa 12156*06)
Liste des pièces à joindre à la demande de subvention
Compte-rendu financier (cerfa 15059*01)**

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Son périmètre d'intervention inclut l'ensemble des substances psychoactives (y compris alcool et tabac) et des addictions sans substances.

I. Les priorités d'emploi au niveau national

Porté par un discours public soucieux de changer le regard porté par la société sur les dommages liés aux conduites addictives (alcool, tabac, drogues illicites, mais également usages préoccupants des écrans et des jeux), le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 adopté par le Gouvernement en décembre 2018 :

- met l'accent sur la prévention et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leurs fragilités ;
- renforce la qualité des réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société ;
- témoigne d'un engagement fort contre les trafics ;
- consolide les mesures en faveur de la recherche ;
- favorise le développement de la coopération internationale.

Dans ce cadre, les orientations nationales sont déclinées dans le plan régional de mobilisation contre les drogues et les conduites addictives dans la région Centre-Val de Loire 2019-2022 au travers de 4 axes stratégiques prioritaires :

- protéger dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- aller vers les personnes vulnérables et prendre en compte les besoins spécifiques ;
- porter un discours public commun et éclairer pour responsabiliser ;
- préserver l'esprit de fête dans un espace public tranquilisé.

II. La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Sur la base des orientations nationales et régionales, et compte tenu des problématiques propres au département d'Eure-et-loir, les priorités suivantes sont retenues pour l'année 2022 :

- Les publics ciblés :
 - les jeunes (10 à 25 ans) ;
 - les populations les plus vulnérables et exposées aux risques (en situation de handicap ou de précarité, population sous main de justice, les jeunes en risque d'entrée dans le trafic...) ;
 - les populations en errance.
- Les priorités de l'appel à projets 2022 :
 - la prévention des conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le **renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité** ;
 - les actions en faveur des populations vulnérables, en particulier les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide social à l'enfance ou les mineurs souffrant de troubles comportementaux ou psychiques ;
 - les actions de réduction des risques en milieu festif (festivals et rassemblement festifs notamment) et les actions de médiation dans les événements culturels de rue ou dans les lieux propices à des rassemblements non structurés de jeunes (en milieu urbain comme rural) ;
 - les actions de formation de relais parmi les professionnels du champ médico-social au sens large et parmi l'entourage des personnes concernées par les troubles addictifs.

III. Les critères de sélection des actions :

Les actions éligibles au financement MILDECA seront sélectionnées en fonction de :

- leur pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets ;
- la réalisation d'un diagnostic préalable justifiant de la mise en œuvre de l'action (problématique rencontrée, public visé, réponses qui paraissent nécessaires) ;
- la qualité des partenariats (collaboration avec les autres acteurs associatifs, institutionnels) ;
- la présentation d'un calendrier prévisionnel ;
- **la définition d'indicateurs pertinents.** A ce sujet, je rappelle et attire votre attention sur le fait qu'il revient à chaque structure de présenter son projet en insistant sur les modalités d'évaluation mises en œuvre : les indicateurs et les outils d'évaluation utilisés doivent permettre d'analyser quantitativement et qualitativement les changements induits par le projet. Ce critère sera déterminant dans le choix des projets retenus.

IV. Les modalités de financement de ces actions :

Toute personne privée ou publique, notamment les communes et leurs établissements publics, les associations et les organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de la santé, peut présenter un projet.

Le taux de subvention applicable au titre de la MILDECA ne peut dépasser 80 % du coût de chaque projet (ce cas doit demeurer exceptionnel) et la limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement.

En effet, les crédits MILDECA permettent d'impulser une dynamique au démarrage d'une action et un soutien financier le temps de finaliser la pérennisation.

Aussi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité sera appliqué. Il convient, en conséquence, que les porteurs de projets recherchent dès à présent des partenariats et des cofinancements (à minima 50 %).

V. Les modalités pratiques :

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Les demandes de renouvellement qui ne seront pas accompagnées des bilans de l'année précédente (cerfa 15059*01) seront considérées comme incomplètes et ne seront pas enregistrées.

Le formulaire de demande de subvention (cerfa12156*06) devra être retourné une fois complété et accompagné de toutes les pièces justificatives avant la date limite de dépôt des dossiers qui est fixée au **08 avril 2022, délai de rigueur**, par courrier à :

- Préfecture d'Eure-et-Loir, bureau du cabinet, place de la République 28019 CHARTRES CEDEX

ou par mel à l'adresse suivante :

- pref-mildeca@eure-et-loir.gouv.fr

Pour vous aider dans la construction de votre projet, vous pouvez consulter le site de la MILDECA à l'adresse suivante : www.drogues.gouv.fr.

Vous y trouverez notamment des outils tels que des brochures simples pour faire le point sur un sujet : « L'essentiel sur... ».

Le guide du Maire face aux conduites addictives y est également disponible.

Par ailleurs, les plans nationaux et régionaux, ainsi que toutes les informations concernant le présent appel à projets, sont consultables sur le site de la préfecture (www.eure-et-loir.gouv.fr).

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets afin d'arrêter la liste des projets retenus et financés. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'Etat compétents seront requis.

Enfin, la médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit la forme, devra préciser la participation financière de l'Etat au projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

Yannis BOUZAR

Destinataires
TRIBUNAL JUDICIAIRE Procureur de la République 3 rue Saint Jacques 28000 CHARTRES
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISPD
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex
SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP) 15 rue de la Couronne 28000 CHARTRES
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 50 rue Gabriel Péri 28019 CHARTRES CEDEX
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRRECTE) – Unité Territoriale 13 rue du Docteur André Haye 28000 CHARTRES
CCI D'EURE-ET-LOIR 5 bis avenue Marcel Proust B.P. 20062 28002 CHARTRES Cedex
CHAMBRE DES METIERS D'EURE-ET-LOIR 24 Boulevard de la Courtille 28000 CHARTRES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR 10 rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE L'EURE-ET-LOIR 5, rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES
PLANNING FAMILIAL CSÉ de Mainvilliers 137 avenue de la résistance 28300 MAINVILLIERS
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA) 35 avenue de la Paix 28300 LEVES
FRAPS IREPS Antenne 28 Hôtel Dieu 34 rue du docteur Maunoury BP 30 407 28018 CHARTRES Cedex
RADIO TROIS VALLEES (RTV) 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
MOUVEMENT DU NID 39 rue Saint Marceau 45100 ORLEANS

<p>ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS</p>
<p>ASSOCIATION LA CROIX D'OR 124, rue Saint Martin 28100 DREUX</p>
<p>CICAT 10, rue de la Maladrerie 28630 LE COUDRAY</p>
<p>COMPAGNIE MASQUARADES 37-39 allée du Closeau 93160 NOISY-LE-GRAND</p>
<p>ASSOCIATION L'ELAN La Maison des Jeunes Rue Jean Moulin 28240 LA LOUPE</p>
<p>ENTRAID ADDICT EURE ET LOIR 124 rue Saint Martin 28100 DREUX</p>
<p>ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (APR) 82 avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT</p>
<p>CHATEAU DES VAUX Responsable Animation & Evènements CS90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE</p>
<p>UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES 6 rue Charles Coulombs 28000 CHARTRES</p>
<p>CAPEB Eure-et-Loir 8 rue Gutenberg 28600 LUISANT</p>
<p>PEP 28 83 rue de Chesnay 28000 CHARTRES</p>
<p>FCPE 28 8 rue de la Taye 28110 LUCE</p>
<p>ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE 22 rue d'Aligre 28000 CHARTRES</p>
<p>MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DU DROUAI 4 rue de Châteaudun 28100 DREUX</p>
<p>MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT 7 rue Henri Dunant 28100 DREUX</p>
<p>MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS) 1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN</p>
<p>MISSION LOCALE DE CHARTRES 2 rue de Normandie 28110 LUCE</p>

MAISON DES ADOLESCENTS

Ruelle Bodeau 28100 DREUX

COMITE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA DROGUE (CNID) – Comité départemental Eure-et-Loir

58 rue de la République

28110 LUCE

LE MOULIN A PAROLES

21 rue haute 36500 PALLUAU SUR INDRE

Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TJ

Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir

Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Copie : Messieurs les Délégués du Préfet

Copie : Monsieur le Directeur de la DDETSPP

Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État